

## "L'accord EEE et le Parlement suédois" dans EFTA Bulletin (1992)

**Légende:** En automne 1992, Hadar Cars, ancien ministre suédois du Commerce et président du comité sur l'Espace économique européen (EEE) au Parlement de Suède, décrit dans le périodique EFTA Bulletin la manière dont les parlementaires suédois préparent le projet d'approbation par l'Assemblée de l'Accord sur l'EEE signé le 2 mai 1992 à Porto par les ministres des Affaires étrangères des Douze et par ceux des sept États membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE).

**Source:** EFTA Bulletin. Août-décembre 1992, n° 3-4; vol. XXXIII. Genève: Service de presse et d'information de l'Association européenne de libre-échange.

**Copyright:** Les articles originaux de EFTA Bulletin peuvent être reproduits sans autorisation spéciale, à condition de mentionner la source: "EFTA Bulletin"

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/"l\\_accord\\_eee\\_et\\_le\\_parlement\\_suedois"\\_dans\\_efta\\_bulletin\\_1992-fr-a108770c-1962-4423-a870-5328a734d70a.html](http://www.cvce.eu/obj/)

**Date de dernière mise à jour:** 19/09/2012

## L'accord EEE et le Parlement suédois

par Hadar Cars

**L'Accord EEE est le résultat de négociations à la fois intenses et de vaste portée. S'agissant d'un traité international, il est unique en ce sens qu'il touche divers secteurs de la société par le biais des institutions prévues pour gérer et développer la coopération.**

Avec la parution du Livre blanc sur l'achèvement du marché intérieur en 1985 et de l'Acte unique en 1987, qui inauguraient une nouvelle étape de la coopération en Europe, le débat sur le rôle futur des pays membres dans une évolution dynamique était lancé au sein du Comité de parlementaires de l'AELE.

En 1987, le gouvernement suédois soumettait un projet de loi au parlement intitulé : « La Suède et l'intégration de l'Europe occidentale » qui décrit la coopération à ce niveau, tout en proposant des mesures de politique de coopération pour la Suède. Ensuite, le Parlement s'est intéressé à la négociation sur le traité EEE.

C'est alors qu'une période de débats intenses sur l'Europe s'est engagée aussi bien au parlement qu'en dehors de celui-ci. Le nombre de motions et de questions parlementaires s'est accru. Des sigles comme EEE, Comett et Coreper se sont répandus en dehors des cercles spécialisés, alors que des termes comme « acquis » et « cabotage » entraient dans le jargon technique. Ceux d'entre nous que la coopération européenne intéressait étaient évidemment ravis de cette nouvelle orientation.

Fin 1989 début 1990, il apparut clairement que les discussions entre les pays de l'AELE et la CE allaient déboucher sur des négociations formelles ayant pour objet la conclusion d'un accord EEE. Devant un traité d'une telle ampleur, le Parlement ne désirait pas se trouver dans la position où il n'aurait plus qu'à dire « oui » ou « non ». C'est pourquoi il a demandé au gouvernement d'être informé et consulté.

Une autre raison pour que le gouvernement et le Parlement se consultent tient au débat public qui s'était engagé sur la coopération future au sein de l'EEE. Dans les démocraties d'aujourd'hui, il y a un dialogue entre ceux qui votent et le pouvoir en place, surtout lorsqu'il s'agit de questions de l'importance de celle de l'Espace économique européen. De toute évidence, les parlementaires ont besoin d'une certaine base pour participer de manière constructive aux débats.

Depuis longtemps le parlement suédois compte une délégation AELE formée de parlementaires désignés par le gouvernement, qui participe au Comité de parlementaires des pays de l'AELE. Ce comité joue le rôle d'organe consultatif sur les questions EEE au même titre que le gouvernement.

On a augmenté le nombre de députés dans la délégation AELE afin de donner au moins un siège aux six partis politiques représentés au parlement. Cette délégation élargie devrait avoir accès à tout le matériel nécessaire et être tenue régulièrement au courant de l'évolution des contacts entre la Suède et la CE.

Avant et pendant les négociations, la délégation AELE entretenait des contacts étroits avec l'ancien ministre du Commerce extérieur Mme Anita Gradin et avec M. Ulf Dinkelspiel. Elle avait la possibilité de suivre les affaires en cours et de donner son avis à l'intention des négociateurs suédois.

Ce printemps, lorsqu'il était évident qu'un projet d'accord serait terminé avant les vacances d'été, la question s'est posée de savoir comment procéder au parlement avec l'accord.

Le Parlement, qui avait l'intention de créer une nouvelle Commission – la Commission EEE – pour s'occuper du projet d'approbation de l'Accord EEE et des projets de loi y relatifs, ainsi que d'autres questions d'une importance majeure pour l'Accord, n'a pas pris de vacances. Dès que ses activités préparatoires seront terminées, la Commission EEE sera dissoute, conformément à une décision du Parlement.

A l'instar des autres commissions parlementaires, elle se compose de 15 membres permanents. A la suite d'un remaniement, la commission en compte actuellement 23. Ceci a permis aux partis politiques d'augmenter leur représentation dans la Commission EEE, ce qui touche également l'ancien parti communiste – la plus petite formation du Parlement et aussi la seule à estimer qu'il ne faut pas approuver l'Accord sur l'EEE.

La Commission EEE a été constituée le 26 mai. Trois jours après, le projet de loi du gouvernement était soumis au Parlement. Au sein de la Commission, nous avons décidé de donner aux seize commissions parlementaires permanentes la possibilité d'exprimer leur avis sur le projet de loi du gouvernement -surtout sur les questions concernant plus particulièrement leur champ d'action respectif. Elles avaient jusqu'au 3 septembre pour ce faire.

Durant l'été, nous avons tenu plusieurs réunions avec des experts du gouvernement et d'un certain nombre d'organisations. La Commission s'est même rendue à Bruxelles où elle a rencontré MM. F. Andriessen et H. Christophersen, vice-présidents de la Commission de CE, pour discuter de la future coopération au sein de l'EEE.

Deux audiences publiques ont été organisées toujours pendant l'été: l'une sur des aspects constitutionnels, comme la compatibilité de l'accord avec le droit constitutionnel; l'autre sur cinq points essentiels - les effets dynamiques de l'Accord EEE, les effets du rejet de l'accord, l'EEE des citoyens (mobilité et conditions sociales, égalité), l'EEE et les questions environnementales, les questions de politique régionale et locale.

En septembre et en octobre, la Commission EEE a formulé ses conclusions. En résumé, elle estime que l'accord est très positif pour la Suède, même si nous souhaiterions en modifier des parties. Notre mode de coopération actuel n'est pas une alternative réaliste à l'Accord EEE et le rejet du traité aurait des répercussions négatives considérables pour le pays. La Commission recommande donc de l'approuver.

Parmi les grands avantages que l'accord confère à la Suède, je mettrais l'accent sur la libre circulation des personnes qui permettra aux Suédois de réaliser de nouvelles expériences et de nouer des contacts par-delà les frontières. Le traité aura aussi un effet positif sur l'emploi, sur l'économie nationale et partant sur le bien-être.

La suppression des obstacles aux échanges favorise l'efficacité et augmente la capacité concurrentielle, ce qui est une source de gains pour le consommateur. En matière d'éducation et de recherche, l'Accord EEE offre de nouvelles possibilités, sans oublier notamment ses incidences sur la politique de l'environnement.

Quant aux désavantages de l'accord, ils sont de deux ordres. D'abord, il s'agit de son contenu et nous n'acceptons pas tous les détails des directives communautaires. Ensuite, il y a ce que nous n'obtenons pas avec le traité EEE.

Des aspects non négligeables de la coopération communautaire ne figurent pas dans l'Accord EEE. Mais la coopération en matière de politique étrangère et de sécurité est mentionnée, ce qui nous permet d'œuvrer en faveur de la stabilité démocratique et du développement en Europe centrale et orientale, en faveur de la paix et de la sécurité et du respect des droits de l'homme.

Même si nous participons au marché unique dès le début de l'année prochaine, en principe aux mêmes conditions que les membres de la CE, il y a quelques lacunes dans l'accord : nous sommes assurés de pouvoir exercer une certaine influence, mais elle est assez limitée.

A mon sens, on ne saurait remédier aux principales failles de l'accord qu'en adhérant à la CE.

Les débats de la Commission EEE étant terminés, une session plénière du Parlement a eu lieu le 18 novembre : le *Riksdag* s'est prononcé en faveur de la ratification de l'Accord par 308 voix pour et 13 voix contre.

Après des mois de travail intense, il est tout naturel que nous nous concentrons maintenant sur l'avenir. Comment la coopération va-t-elle progresser ? Et après l'accord ? L'adhésion ou quelque chose d'autre ? Ces questions ont déjà donné lieu à des discussions qui iront en s'amplifiant. Plusieurs députés, qui étaient membres de la commission EEE, participeront aux futurs débats du Parlement sur les questions relatives à l'Europe.